

STAGE SYNDICAL

« Collège2016 : un mois après, quelles perspectives » ?

Vendredi 14 octobre au SNES National (Paris)

*Rappel : Chaque enseignant dispose d'un capital de **12 jours par an**, pour **congés de formation syndicale** avec traitement intégral. Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement d'une demande d'autorisation d'absence (modèle ci-dessous), **un mois au moins avant la date prévue du stage**.*

Lieu : section nationale du SNES-FSU, 46, avenue d'Ivry, Paris 13^{ème}, ligne 14, M^o Olympiades

Date et horaires : vendredi 14 octobre 2016, de 9h30 à 16h30



Attention, **inscription avant le mercredi 14 septembre**,
en raison du délai nécessaire pour déposer son autorisation d'absence.



La rentrée 2016 marque l'entrée en vigueur de la réforme du collège, imposée par la Ministre contre l'avis d'une majorité de la Profession, qui s'est mobilisée à de nombreuses reprises ces derniers mois, à l'initiative du SNES-FSU. Ces mobilisations ont permis de mettre en avant les effets délétères de cette réforme pour les élèves et les personnels, mais la Ministre s'est entêtée, refusant d'entendre la voix des personnels.

L'application de la réforme à la rentrée ne doit pas marquer le renoncement à obtenir l'abrogation du décret Collège2016

La section académique du SNES-FSU propose donc un stage pour confronter les expériences de mises en place de la réforme, échanger sur la mise en place de l'AP, des EPI, les conséquences pour les élèves, les personnels et ainsi tirer un premier bilan concret de cette réforme. Ce bilan servira à alimenter les actions à venir pour obtenir l'abrogation de Collège2016, et les communications à destination de la presse et des parents pour démonter les artifices et les mensonges de Collège2016. D'autres éléments seront mis en débat : nouveau brevet, évaluation des élèves, interdisciplinarité, modalités des actions à venir... Programme détaillé sur notre site.

Comment s'inscrire ?

Déposer à votre chef d'établissement, un mois avant la date du stage, donc **avant le mercredi 14 septembre**, une **demande d'autorisation d'absence** sous la forme d'un courrier au Recteur (voir modèle ci-dessous). Il est impératif également de s'inscrire auprès de la section académique sur notre site : www.versailles.snes.edu.

MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

NOM et Prénom, Grade et Fonction, Établissement

Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
Sous couvert de M..... (1)

Conformément aux dispositions :

(Si vous êtes titulaire) : - de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 (art 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,

(Si vous êtes personnel non-titulaire) : - de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale, et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,

j'ai l'honneur de solliciter un congé le vendredi 14 octobre 2016 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Paris. Il est organisé par la section académique du SNES, sous l'égide de l'IR.H.S.E.S., organisme agréée, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

Signature

(1) : Nom et fonction du Chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

URGENT - enquête de rentrée 2016

N'oubliez pas de nous renvoyer rapidement l'enquête de rentrée 2016 (ci-joint en version papier ou formulaire sur notre site) pour nous faire connaître les conditions de rentrée dans votre établissement !